

CHAMPIONNATS DE LA LOIRE JEUNES 2019
qualificatif pour le championnat de ligue 2020

Règlement

Art. 1 : Le Comité Loire Echecs organise le 24 novembre 2019 à St Etienne les Championnats de la Loire jeunes par catégories d'âge (garçons et filles). Ce championnat est également qualificatif pour le championnat de ligue 2020.

Art. 2 : L'inscription est gratuite. Tous les participants doivent être titulaires d'une licence A ou B délivrée par un club dépendant du Comité Loire Echecs pour la saison en cours.

Art. 3 : Les inscriptions peuvent se faire :

- ✓ auprès des présidents de club
- ✓ par mail
- ✓ par internet sur le site du Comité Loire échecs

Les inscriptions sur place seront closes à 13h50

Art. 4 : Les règles du jeu sont celles de la FIDE. Pour toutes les catégories, les tournois sont organisés au système suisse en 7 rondes ou en toutes rondes, suivant les effectifs.

- ✓ la cadence de jeu est de 13 min + 2 sec./coup

Art 5 : L'article A.4 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Art. 6 : Horaires des rondes :

- ✓ 13h30 : accueil des participants et inscription sur place
- ✓ 14h00 : début des parties
- ✓ 18h00 : remise des prix

Art 7 : Pour adapter au mieux le bon déroulement du tournoi en fonction des effectifs et des événements, l'arbitre et les organisateurs peuvent décider de modifier certains points du règlement : création de 2 tournois, modification du nombre de rondes, des cadences de jeu, d'horaires

Toutes ces modifications seront affichées et signalées par l'arbitre avant le début des rondes.

Toute modification d'horaire sera signalée et affichée avant le début de la ronde précédente.

Art. 8 : Le classement est établi d'abord au nombre de points.

En cas d'égalité de points, le départage se fait en utilisant dans l'ordre : le buchholz tronqué, le cumulatif, le sonneborn-berger

Le premier de chaque catégorie (garçons et filles) reçoit une coupe et est déclaré Champion de la Loire de sa catégorie.

Le nombre de qualifiés pour le Championnat de ligue sera affiché avant le début des

rencontres dans une annexe

Art. 9 : Les joueurs ne sont pas autorisés à sortir de l'aire de jeu sans l'accord de l'arbitre. Toute infraction à cette règle pourra être sanctionnée par la perte de la partie.

Art.10 : Un joueur a perdu par forfait s'il se présente à la table de jeu plus de 20 mn après le début prévu de la ronde.

Art. 11 : L'arbitrage sera assuré par un arbitre du Comité Loire échecs. Seuls les arbitres et organisateurs sont autorisés à pénétrer dans l'aire de jeu. L'arbitre et ses assistants ont toute autorité pour éloigner ou expulser de la salle de jeu un spectateur ou un accompagnateur dont le comportement entraverait la bonne marche de la compétition.

Art. 12 : Tous les joueurs s'engagent, du simple fait de leur participation, à respecter le présent Règlement.